

L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés.

LES VOLEURS D'AUTOS CLORONT LEUR "SUCCURSALE" A QUEBEC!

La lutte entreprise par la police provinciale porte ses fruits. AUTOS RETROUVEES

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—L'italien Salvatore Massina, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été remis à un individu et deux femmes, pour vol d'automobiles, n'est pas recherché seulement par la police canadienne. Les autorités judiciaires viennent de recevoir le traitement minimum de la demande de leur livrer cet individu, dont le nom véritable serait Ignazio Raia et qui serait accusé, à Boston, d'avoir volé huit automobiles. Lors de sa comparution en cour des Sessions de la Patrie il a déclaré qu'il demeurait à Portland où il exerçait le commerce de fruits.

Il a recouvré sa liberté provisoire en fournissant un cautionnement de \$15,000 et aurait ensuite profité de son congé pour venir vendre à Québec les "fruits" de son vol.

La police locale a réussi, hier, à retracer les propriétaires des deux machines volées qui ont été saisies récemment par le détective Alfred Roussin. Le Hudson Sedan Modèle 1925, appartenant à M. Joseph Gien, de Boston, il a été volé le 22 juillet dernier. Quant au Chrysler, qui a été retracé vendredi après-midi, il était la propriété de M. J. Connelly, de River Beach, près de Boston. Il était disparu depuis le 11 juillet.

Un représentant de la "Employers Liability", dont MM. Beliveau, Auger et Turgeon sont les agents locaux, est arrivé hier à Québec pour faire valoir les droits de sa compagnie sur le Hudson Sedan. La machine ne pourra cependant être livrée immédiatement car le détective Roussin en aura besoin comme exhibit dans les causes d'automobiles qui s'instruiront ces jours-ci.

La vaste organisation qui existe au Canada comme aux Etats-Unis pour faire le trafic d'automobiles volées sera nécessairement forcée de fermer sa succursale de Québec.

Le traité qui vient d'être ratifié comporte une étroite collaboration entre les deux pays, mais les détails et modalités restent à préciser, et c'est ce qui va se faire maintenant.

Le gouvernement canadien a reçu du parlement le droit de recruter des agents spéciaux et l'argent nécessaire à les payer. Chacun des deux pays insistera sur ce qu'il considère le plus: les Etats-Unis sur le bootlegging et l'immigration frauduleuse d'étrangers, le Canada sur les soies et le tabac.

On s'attend à ce que, par suite du traité, les douanes soient renforcées des deux côtés de la frontière. Il est probable aussi que l'expulsion des suspects et des indésirables sera plus rapide et moins compliquée. Les gens de Washington proposent même que l'on coupe les arbres sur les trois milles de profondeur le long de la frontière afin d'enlever aux contrebandiers l'abri des forêts.

Il est d'ores et déjà certain que la lutte contre le trafic des narcotiques deviendra d'une intensité inconcevable jusqu'ici.

Augmentation du traitement des institutrices

OTTAWA, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—La commission scolaire de Hull a décidé qu'à l'avenir le traitement minimum des institutrices sera de \$500 avec une augmentation annuelle de \$25 jusqu'à \$600. Les institutrices ayant plus de dix ans d'enseignement recevront \$650, et celles de quinze ans \$700. Dans ces deux derniers cas, le traitement minimum ne recevront pas moins de \$250 par année.

Il n'est pas mort

Chang-Hai, 19. (Presse associée).—On nie la rumeur que le général Tchong-Tso-Lin, le chef mandchou, est mort.

LES BELGES NE SONT PAS SATISFAITS

Les journaux reprochent au sénat américain d'avoir violé le traité SUR LA DETTE

BRUXELLES, 19. (Presse associée).—Le ministère des finances a commenté aujourd'hui l'étude de l'accord conclu à Washington pour le remboursement de la dette de guerre de la Belgique aux Etats-Unis.

On ne pourra pas jurer de l'effet de cet accord sur les finances de l'accord 48 heures ni savoir si l'accord sera favorable ou non au change.

BRUXELLES, Belgique, 19. (Presse associée).—La presse belge commente avec grande réserve la nouvelle de Washington annonçant qu'un accord avait été conclu entre la Belgique et les Etats-Unis au sujet de sa dette de guerre.

Le "vingtième siècle" appuie sur le caractère conditionnel de l'accord projeté et rappelle la façon dont le sénat américain avait refusé de faire honneur à la signature du président Wilson au traité de paix.

Le "Nation belge" et d'autres journaux préfèrent attendre un communiqué officiel avant de faire des commentaires.

On donnera un communiqué dès qu'on aura reçu des détails plus complets.

Paris, 19. (Presse associée).—La nouvelle du règlement de la dette entre la Belgique et les Etats-Unis est arrivée à Paris tard dans la nuit. Les journaux qui en ont donné des résumés fort succincts dans leurs dernières éditions du matin.

Toutefois la prééminence qu'ils donnent à la nouvelle prouve que ces journaux y attachent une grande importance.

ARCHIEVEQUE RUSSE CONDAMNE A LA PRISON PAR MOSCOU

Il avait résisté à la confiscation des trésors religieux. Avec cinq popes.

MINSK, Russie, 19. (Presse associée).—L'archevêque Melchizedek a été condamné à trois ans de prison par la cour suprême, aujourd'hui, pour avoir été trouvé coupable d'activités révolutionnaires et d'avoir contrecarré les autorités du soviet dans la confiscation des trésors religieux en 1921.

Cinq prêtres de l'église orthodoxe russe, qui subirent leur procès en même temps, furent condamnés de six mois à deux ans.

On sévira contre les "bootleggers" dans l'Abitibi

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Afin de détruire dès le début l'activité des vendeurs clandestins de liquides alcooliques dans la région minière de Rouyn, le département du Procureur-Général vient d'aviser les officiers de police en fonction dans cette région de sévir avec toute la rigueur de la loi contre les "bootleggers".

On perçoit une secousse sismique

HALIFAX, 19. (Presse canadienne).—Un léger tremblement de terre, qui a commencé vers 10 heures moins quart, ce matin, et qui a duré environ une demi-heure, a été enregistré par le sismographe de l'Université de Dalhousie.

LE SILENCE DU GOUVERNEMENT LAISSE SUPPOSER QU'IL VA RETARDER L'APPEL AU PEUPLE

Une courte session fédérale aurait lieu à l'automne et nous n'aurions que des élections partielles.—Sir Charles Fitzpatrick et l'hon. M. Patenaude.

LE JUGE CHOQUETTE DANS MONTMAGNY

Comme si le vent avait tourné, on n'est plus aussi affirmatif à prédire des élections fédérales à l'automne. Quoique le gouvernement ne dévoile rien de ses délibérations, on le soupçonne maintenant de se convertir à l'idée de retarder l'appel au peuple jusqu'au printemps prochain et de convoquer dans l'intervalle le parlement pour une courte session qui commencerait en novembre.

Quoiqu'il soit venu tout près d'annoncer la dissolution, le gouvernement, dit-on, se raviserait dans l'attente que cela le fera bénéficier politiquement de l'amélioration de conditions que va produire l'abondance récolte dont sont favorisées toutes les provinces du Dominion. L'Ouest va moissonner plus de cent millions de boisseaux de blé de plus que l'année dernière.

Dans les provinces de l'Est, outre que le rendement de la terre est excellent, l'industrie laitière a été, en ces derniers temps, très profitable, grâce à une vigoureuse reprise de l'exportation et le foisonnement de la production est très considérable dans l'Ontario et le Québec, se vend à des prix assez avantageux.

Un retour de l'abondance va mettre les populations rurales en bon humeur et le gouvernement estime naturellement que cela ne peut que favoriser les intérêts du parti libéral en faisant tout au moins cesser les critiques inspirées par la dureté des temps.

CLINIQUE DENTAIRE GRATUITE

Le gouvernement va créer cette clinique dans la province POUR LE PUBLIC

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—La création d'un service dentaire gratuit dans la province, qui serait adjoint au service des dispensaires actuellement à la disposition du public dans la province sera annoncée prochainement par l'honorable M. David, secrétaire de la province. Ce service dentaire serait donné à tous les enfants et en général à tout le public admis dans les dispensaires. L'organisation de ce nouveau service serait confiée au Dr Jos. Labrecque, dentiste de cette ville, dont la nomination comme surintendant de cette branche du service d'hygiène serait faite à la prochaine réunion du cabinet.

Le congrès de la Société Catholique des Ecosais

BOISDALE, Cap Breton, 19. (Presse associée).—Une grande messe dans l'église de Saint-André a marqué l'ouverture de la réunion annuelle de la Société Catholique Ecosaise du Canada.

On sévira contre les "bootleggers" dans l'Abitibi

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Afin de détruire dès le début l'activité des vendeurs clandestins de liquides alcooliques dans la région minière de Rouyn, le département du Procureur-Général vient d'aviser les officiers de police en fonction dans cette région de sévir avec toute la rigueur de la loi contre les "bootleggers".

On perçoit une secousse sismique

HALIFAX, 19. (Presse canadienne).—Un léger tremblement de terre, qui a commencé vers 10 heures moins quart, ce matin, et qui a duré environ une demi-heure, a été enregistré par le sismographe de l'Université de Dalhousie.

Conduite étrange

OTTAWA, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Agissant sous les effets d'une drogue quelconque et non de la boisson, Pélie Orsoline, agent de commerce italien âgé de 42 ans, est entré la nuit dernière dans le restaurant de Joseph Capogreco et l'a forcé à lui donner un couteau de boucher pour se défendre dit-il, en attendant qu'il s'achète un revolver. Le restaurateur obéit mais en informa la police et l'italien fut arrêté sur la rue.

LA FILETTE VA REJOINDRE SA MERE A L'HOPITAL

Peu de confiance en ces inspecteurs Deux victimes de l'auto, en quatre jours, dans la même famille. A EASTMAN

OTTAWA, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Le magistrat Miller, résident à Hull, a libéré Hervé Mongeon, de Ste-Rose de Lima, de l'accusation d'avoir enfreint la loi des Liqueurs, déclarant qu'il refusait d'accepter le témoignage des trois témoins de la commission des Liqueurs dont l'un d'eux a déjà été au pénitencier.

Même jugement dans la cause de John Maloney. Ce dernier a prouvé qu'il n'était pas à East-Templeton tel que le prétendait la couronne à un certain jour mais à quinze milles plus loin. Les inspecteurs temporaires en qui le magistrat a eu si peu confiance, sont payés \$15, par semaine par la Commission des Liqueurs de Québec plus \$20, par cause lorsqu'elle est gagnée en cour de police.

SHERBROOKE, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Après la mère, la fille. Un affreux accident est arrivé hier après-midi, à Eastman, qui plonge une famille de l'endroit dans un double malheur car l'on a transporté hier après-midi à l'hôpital S-Vincent d'Eastman un jeune fils de la fratrie de deux deuses et qui est l'enfant de Mme Eusebe Fontaine qui est elle-même au même hôpital des suites d'un accident d'automobile survenu samedi dernier.

On se rappelle que Mme Fontaine est une jeune fille et d'autres graves contusions alors qu'elle se trouvait dans un fossé, après avoir frappé un poteau de téléphone, aux environs de Waterloo, samedi soir. L'automobile contenait d'autres occupants, entre autres M. et Mme Thibodeau, d'Eastman, plusieurs étant sérieusement blessés au cours de l'accident.

Hier après-midi la jeune Fontaine qui est à peu près âgée de 10 ans eut les cuisses fracturées et plusieurs contusions graves alors qu'elle fut renversée par un automobile.

L'enfant aurait un voyage de foie sur la route et ce fait peut expliquer comment le chauffeur ne l'a pas aperçue à temps. Mandée d'urgence, l'ambulance la transporta à l'hôpital où, personnel, on le comprend bien, est appliqué à cacher son arrivée à la mère clouée encore sur un lit de souffrances.

UN FILOU FAIT DES VICTIMES DANS LA VIEILLE CAPITALE

Un chèque américain qui attend encore d'être honoré. Ce kodak.

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Un individu que l'on croit être un filou de toutes ses facultés mentales, s'il n'est pas un criminel averti, poursuit depuis quelques jours après des marches de cette ville des tentatives de flouetter, qui viennent d'être l'attention de la police. On rapporte que l'homme en question se présente à la police et qu'il présente un chèque sur une banque américaine pour la somme de \$5,500 mais qu'on attendait des nouvelles des Etats-Unis pour honorer ses chèques. Mais l'individu de toutes ses tentatives de flouetter, a attendu cela pour continuer à opérer ailleurs, et un autre marchand lui vendit sans prendre autant de précaution un kodak d'une valeur de \$70 dont il attendait encore paiement qui est très problématique si la réponse des Etats-Unis est ce que l'on croit. On assure que quelques autres marchands ont aussi été victimes de ce filou, que quelques personnes croient être plutôt un déséquilibré. La police n'a reçu aucune plainte formelle, mais avertie des agissements de ce personnage, elle est à sa recherche. On croit qu'il a quitté la ville temporairement.

DEUX QUESTIONS QUE LE CONSEIL DE QUEBEC DEVRA DÉBATTRE

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Deux grosses questions municipales seront débattues ce soir à l'hôtel de ville, celles de l'éclairage municipal et de la construction d'un appareil de chlorination à l'aqueduc de la cité. Les conditions soumises par le Québec Power pour le renouvellement du contrat d'éclairage seront étudiées, et si elles ne sont pas jugées acceptables la ville demandera l'arbitrage de la commission des services publics.

On reconstruira à Montréal l'"Ocean King" qui fut renfloué

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Une inspection de l'"Ocean King", qui a été faite hier, à la Caléochube de Lauzon a démontré que le navire sera tout à refaire et que la réparation que l'on projetait serait impossible. La St-John Dry Dock Co., propriétaire du remorqueur, a accordé à la National Dry Dock Co. le contrat pour la reconstruction du navire et celui-ci sera conduit de main à Montréal, pour entrer en cale sèche. Le navire a été mis en état de faire le voyage sans s'exposer à être englouti.

Filette frappée par une automobile

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Une filette de quatre ans, enfant de monsieur J. J. Bron, de la rue Aberdeen, a été frappée par une automobile hier soir en face de la résidence de ses parents. Elle fut rmassée sans connaissance et transportée au domicile de M. Brien où le docteur Dobbin lui a prodigé ses soins. Bien que les blessures qu'elle a reçues dans cet accident soient graves, le médecin estime lui sauver la vie.

Convention conservatrice le 27 août courant

OTTAWA, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Le club Cartier-MacDonald, de Hull a décidé que la convention conservatrice pour Hull, sera tenue le 27 du courant. On croit que le maire Louis Cousineau sera le choix des conservateurs du comté de Hull.

32 MORTS DANS CETTE EXPLOSION

Les chaudières du "Mackinac" sautent et font plusieurs victimes A NEWPORT

NEWPORT, 19. (Presse associée).—Trois autres personnes ont succombé aux brûlures reçues lors que les chaudières du vapeur "Mackinac" sautèrent, ce qui porte le nombre des morts à 32.

On s'attend à de nouvelles mortalités d'ici à quelques heures.

NEWPORT, Rhode Island, 19. (Presse associée).—Vingt-neuf personnes ont été brûlées à mort et 52 ont été grièvement blessées lorsque les bouillottes du vapeur "Mackinac" sautèrent, hier soir, vers 6 heures, comme le navire se trouvait devant le camp d'entraînement naval de Newport, dans la baie de Narragansett.

Le navire se rendait à Pawtucket avec 677 excursionnistes à son bord.

Les médecins de l'hôpital naval croient que la liste des morts se montera à 45 d'ici à quelques heures et ceux qui ont été blessés auront un très long séjour. La majorité des morts et des blessés ont été pris comme dans une trappe entre le premier et le second pont.

Quant l'explosion se produisit le vapeur n'était qu'à cent verges du rivage et tout près de l'hôpital naval. Si le navire avait été plus loin la liste des victimes aurait triplé.

La plupart des excursionnistes étaient de Pawtucket et de Providence, R.I., qui se retournaient après quelques jours de vacances à Newport.

LISTE DES MORTS

Celia Shea, Longdale, R.I.; Delores Mulvey, Pawtucket; Josephine Valade, Pawtucket; Mike Baquis, New-York; Henry Dickinson, Pawtucket; John-M. Hunter, Pawtucket; Helena Janson, Pawtucket; Olga Weckart, Providence; Ernest Hopkins, Pawtucket; Anna Caldwell, Pawtucket; F. Dondareff, adresse inconnue; John Moffatt, Pawtucket; Mame James McCarthy, Pawtucket; Mildred McCarthy, Pawtucket; John McCarthy, Pawtucket; F.T. Brenner, Riverside; Joseph Levalley, Central Falls; Elmer Whitaker, Pawtucket; Charles Landers, Attleboro, Mass.; Gladys Gussat, Attleboro, Mass.; Joseph J. East, Pawtucket; Wm-F. Smith, Pawtucket; Ora Darlige, Pawtucket; Elmira Bergeron, Pawtucket; Winifred Hopwood, Central Falls; Mme Anna Moran, East Providence; Arthur Partington, Pawtucket; Delma Janson, Pawtucket.

L'INAUGURATION DE LA BASILIQUE

Elle sera présidée, à Québec, par S. G. Mgr Langlois.

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—La cérémonie d'inauguration de la Basilique de Québec, sera présidée par Sa Grandeur Mgr J.-E. Langlois, administrateur de l'archidiocèse.

Présentement on est à assembler aux murs du sanctuaire cinq des six tableaux offerts gracieusement à la fabrique par le gouvernement français; le dernier sera placé dans la chapelle de la Ste-Famille.

Une bonne partie de banquettes de la nef a été fixée à demeure cependant que des ouvriers sont à installer à la tribune supérieure, qui regarde le sanctuaire. L'orgue provisoire, les instruments qui serviront plus tard qu'à l'accompagnement, une fois qu'il aura été remplacé par les orgues définitives.

Il en coûtera cher pour éclairer Québec

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie").—Le Québec Power a fait parvenir hier matin à la cité de Québec les conditions auxquelles il est prêt à renouveler le contrat d'éclairage des rues de la ville pour une période de 3, 5 ou 10 ans, conformément à la demande de qui lui avait été adressée par le comité d'éclairage. On connaîtra demain, à une nouvelle réunion du comité, les taux soumis à la ville par la compagnie. On croit qu'il y aura un referendum dans le Maine, le 14 septembre, pour savoir si les citoyens de l'état sont favorables à ce vaste projet et pour décider si l'énergie électrique pour être vendue en dehors de l'état. M. Cooper étale le coût de ce projet à \$75,000,000 et croit que les travaux prendront cinq ans. Le flot des eaux ainsi séparées en deux sera contrôlé par d'énormes écluses.

SEPARER EN DEUX LES COURANTS DE LA BAIE DE FUNDY POUR LES TRANSFORMER EN CHEVAUX-VAPEUR

Vaste projet d'un Américain pour fournir 700,000 H.P. d'électricité aux citoyens de l'état du Maine.

NEY-YORK, 19. (Presse canadienne).—Les ingénieurs en hydraulique de New-York ont dit que le projet lancé par Dexter F. Cooper pour produire de 500,000 à 700,000 chevaux-vapeur d'énergie électrique en aménageant les eaux de la Baie de Fundy en deux courants près de East Port, Maine, est une chose possible au génie civil et sera même ajouté que l'entreprise fera époque et surpassera les dernières découvertes hydrauliques modernes.

Il y aura un referendum dans le Maine, le 14 septembre, pour savoir si les citoyens de l'état sont favorables à ce vaste projet et pour décider si l'énergie électrique pour être vendue en dehors de l'état. M. Cooper étale le coût de ce projet à \$75,000,000 et croit que les travaux prendront cinq ans. Le flot des eaux ainsi séparées en deux sera contrôlé par d'énormes écluses.

LE PARTI SOCIALISTE ROMPT AVEC PAINLEVE

PARIS, 19. (Presse associée).—Le parti socialiste, qui faisait partie du bloc de gauche sous le premier ministre Herriot, a rompu de façon décisive avec le premier ministre Painlevé et a résolu de se séparer de la coalition de la gauche.

A la clôture de leur congrès national, les socialistes ont approuvé la résolution de M. Léon Blum, chef du parti, de ne pas appuyer le ministère Painlevé.

Le parti socialiste n'appuiera que le ministère qui partagera ses idées et les réformes que demande le prolétariat.

Les socialistes ont aussi adopté une résolution par laquelle ils refusent de faire partie d'un gouvernement bourgeois.

La Patrie

LES PRAIRIES DE QUEBEC

L'Ontario et le Québec possèdent les plus vastes et les plus belles prairies du Dominion, dont le rendement annuel dépasse onze millions de tonnes de foin. Cette production a enrichi plusieurs régions de notre province. Mais cette année, quoique la récolte soit abondante, les propriétaires de prairies nous font voir une physionomie morose. Ils se plaignent que le foin ne se vend pas ou qu'on ne leur en offre qu'un prix dérisoire.

Pourquoi le foin ne se vend-il pas ?

On pourrait en trouver la raison dans le fait que la production s'en est maintenue invariable — approximativement 5,600,000 tonnes par année dans notre province — tandis que la consommation en a constamment diminué ainsi que la demande pour l'exportation.

L'automobile, qui se nourrit d'essence au lieu de foin, a presque complètement supplanté le cheval dans les villes, et l'automobile et le tracteur ont commencé à le remplacer pareillement à la campagne. Suivant les statistiques officielles, il y avait en 1918 dans la province de Québec, 496,811 chevaux. Ce nombre a décliné d'année en année comme suit: 1919, 463,902; 1920, 433,199; 1921, 406,959; 1922, 368,590; 1923, 341,651; en sept ans, la race chevaline dans la province a été réduite de 155,160 têtes, ou de plus de 30 pour cent.

La statistique nous fait voir une équivalente diminution dans les troupeaux de bestiaux. Les nombres exacts pour la même période, s'établissent comme suit: 1918, 2,409,684; 1919, 2,269,644; 1920, 2,132,212; 1921, 2,053,394; 1922, 1,858,390; 1923, 1,781,751; en sept ans, une diminution de 627,933 têtes — ou de plus de 25 pour cent.

Les producteurs de foin auraient pu se rabattre sur l'exportation si les mêmes causes n'avaient milité pour réduire la consommation dans les autres pays, et surtout aux Etats-Unis, qui étaient naguère le principal marché pour l'exportation du foin de la province de Québec. Indépendamment de la vague croissante de la voiture automobile et du tracteur, les Etats-Unis, en leur frappant en douane d'un droit d'entrée excessif, ont très efficacement fermé la porte à cette denrée de notre province. On peut en juger par le volume comparé de nos exportations pendant les cinq dernières années :

Année	Exportations aux Etats-Unis		Exportations totales
	Tonnes	Tonnes	
1919	471,432	492,208	
1920	201,586	218,561	
1921	162,763	179,398	
1922	19,435	31,287	
1923	14,585	58,300	

Nos exportations de foin dans les autres pays que les Etats-Unis ont toujours été presque nulles, et nos exportations aux Etats-Unis sont tombées au même niveau.

De sorte que, depuis 1918, la consommation domestique dans la province a diminué de presque trente pour cent, tandis qu'à été fermé un marché qui absorrait annuellement près d'un demi-million de tonnes. En face de ces deux conditions, notre province a conservé intégralement ses immenses prairies et continué de produire invariablement chaque année ses 5,600,000 tonnes de foin.

N'y aurait-il pas profit à convertir une partie de ces prairies à d'autres cultures ?

LE MYSTERE DE LA NAISSANCE

Pourquoi un garçon, ou, suivant le cas, pourquoi une fille ? C'est la question qu'il est arrivé à chacun de se poser, au moins une fois, en apprenant une naissance. Qui sait si plusieurs ne se la posent pas tout bas à propos d'eux-mêmes ? Nous nous sommes laissés dire qu'il arrive même à des révoltés, — toutes les femmes ne le sont-elles pas un peu aujourd'hui, — de se demander: "Pourquoi ne suis-je pas un garçon ?"

Nous n'allons pas essayer de répondre à la question, ce qui serait par trop dangereux. D'autant plus qu'un savant du dix-septième siècle s'y essaya naguère qui suggéra quelque chose comme 262 solutions, sans plus. Mais on cherche encore la vraie !

Nous n'aurons pas, non plus, la malice de répondre à ces révoltés qu'avec leur allure moderne il ne paraît pas, en effet, y avoir aucune raison pour qu'elles ne soient pas des garçons.

Qu'il y ait des femmes, il faut bien l'admettre sans demander de raison. Mais ce qu'on ne saurait admettre aussi facilement, c'est qu'elles soient plus nombreuses que les hommes. Car tel est bien le cas. Et à certaines époques, cela devint même inquiétant.

Heureusement, nous disons bien heureusement, cela change. Et nous l'avons noté ici même, il y a deux jours, à propos des statistiques de la natalité au Canada. C'est l'un des résultats de la guerre. Il est vrai que ça ne va pas mieux, pour cela, dans le pire des mondes.

Mais il est tout de même réconfortant d'apprendre qu'il naît maintenant presque autant de mâles que d'enfants du sexe féminin. Et cela est vrai, non seulement du Canada, mais de presque tous les pays qui ont pris part à la guerre. Post hoc, ergo propter hoc, procédent les savants. Et de nouveau, ils se mettent à nous expliquer les causes de la détermination des sexes.

La guerre éprouve les hommes. Mais la nature, bonne mère, répare elle-même les vides. Elle fait, de façon mystérieuse, ce que tant de pauvres biologistes, armés de seringues, ont tenté vainement de faire: elle rétablit l'équilibre.

Voilà un fait. Il put être constaté après les guerres de l'empire. Il est patent depuis la dernière guerre.

Mais quelle loi le régit ? C'est tout simplement une question de nutrition, répond le docteur Jules Regnault, professeur à l'école navale de Toulon.

Les guerres s'accompagnent et sont suivies, le plus souvent, et pour cause, de périodes de privation et d'insuffisance de nutrition. Alors naissent des mâles, tristes produits d'une génération misérable.

La guerre russo-japonaise offre une exception, mais qui ne fait que confirmer la règle, en ce qui concerne au moins l'un des belligérants. La guerre fut suivie, en effet, au Japon, d'une période de prospérité inouïe. Et la victoire, tôt gagnée, avec ses riches dépouilles, empêcha le peuple de souffrir d'aucune privation.

Ainsi donc les naissances mâles, en grand nombre, traduisent la disette.

Tandis que la prédominance des enfants du sexe féminin correspond aux périodes d'abondance.

Ce n'est que l'adaptation de l'image biblique, avec quelque chose d'assez peu flatter pour les hommes. Tristes présages, nous ne faisons qu'annoncer les sept années de disette comme les vaches maigres que vit le Pharaon.

IMMIGRATION

Le problème de l'immigration prend divers aspects, suivant les pays. Chez nous, en ce qui nous concerne, nous possédons un immense territoire où les ressources sont pratiquement illimitées. Encore nous faut-il les éléments qui pourront les mettre en valeur. Notre population infime ne suffit pas à cette tâche. Et c'est pourquoi quelques-uns ne craignent pas de demander qu'on ouvre toutes grandes les portes à l'afflux étranger. Ceux-là ne songent qu'à augmenter le nombre des unités qui pourront se répartir le fardeau de la dette. Ils ne voient pas d'autre issue à notre situation actuelle.

D'autres plus prudents, et nous pensons comme eux, sont pour le filtrage, d'abord, et l'augmentation graduelle de la population. Ils croient que l'invasion en masse n'améliorerait pas les conditions, mais ne ferait que les aggraver et provoquerait un malaise pléthorique.

Il est étrange chez nous, au cours de l'année dernière, un peu plus de cent mille immigrants. Et chacun de ces nouveaux venus nous a coûté environ trente-cinq dollars. Il est permis de discuter de ce prix et de se demander

s'il ne pourrait pas être quelque peu diminué par un mouvement plus actif et par une politique d'immigration plus énergique. Nos gouvernants se posent, sans doute, la même question. Et la nomination éventuelle d'un homme comme l'honorable Monsieur Dunning au poste de ministre de l'immigration, serait le résultat de leurs réflexions.

Mais ce n'est pas tant l'aspect canadien du problème, que nous voulons considérer aujourd'hui, mais son aspect européen.

Divers commentaires de journaux, et des déclarations significatives nous indiquent que l'immigration est peut-être aujourd'hui le plus grand problème de l'Europe.

L'Angleterre voudrait se débarrasser de ses millions de chômeurs et ne trouve mieux que de les pousser vers les dominions. Mais ceux-ci, et pour cause, ne manifestent aucun empressement à les recevoir.

Le problème existe en Europe centrale. Les restrictions de l'immigration américaine lui donne une acuité qu'on ne soupçonnerait pas. Et c'est ce qui a donné naissance à la doctrine, dont nous ne pouvons ici comprendre toute la portée, du "birth control".

Il existe en Allemagne où le trop plein de la population crée un nouveau besoin d'expansion et ravive le désir de recouvrer les colonies perdues. Là est le germe d'une nouvelle guerre.

Mais c'est surtout en France et en Italie que le problème apparaît avec toute sa gravité.

La France est envahie par les étrangers, Italiens, Polonais, Tchécoslovaques, etc. Il s'en trouve un million de plus qu'en 1914. Et le mouvement continue. La France ne le voit pas d'un mauvais œil, car cet apport étranger lui permet de hâter la reconstruction des régions dévastées et de reconstruire son industrie. Nulle part on ne travaille autant qu'en France où il n'y a pratiquement pas de chômeurs. Par contre ces éléments hétérogènes, qui s'assimilent mal, comportent un danger sérieux pour l'avenir. Car il se trouve parmi eux nombre d'"indésirables". Et cela apparaît déjà dans les troubles qui se manifestent dans les grands centres où se poursuit la propagande bolchéviste et communiste.

L'Italie, elle, étouffe dans ses frontières. Au lieu de 40,000,000 de ses nationaux qui entraient, chaque année, aux Etats-Unis, elle se voit réduite à en expédier à peine la dixième. Elle aussi veut une issue. Et ce n'est pas quand elle se sent assez forte, sous un Mussolini, qu'elle se gênera pour prendre ce dont elle a besoin. "L'Idée Nationale", d'ailleurs, le propre organe du "duce", servait récemment un ultimatum à l'Europe dans ce sens. Et il paraît rien moins qu'un changement complet de la carte politique de la Méditerranée, par la force sinon autrement.

Ce langage a effrayé le "Times" de Londres qui se livre, à ce propos, à des considérations très graves et ne craint pas de le rapprocher du langage de Guillaume à la veille de la guerre.

Un tel rapprochement indique assez ce qui hante les esprits devant l'un des plus grands problèmes de l'heure actuelle.

LES FORCES HYDRAULIQUES DE LA RIVIERE SAGUENAY

Dans la période de marasme industriel que nous traversons et dont une des conséquences est une migration accentuée et continue de notre population vers les Etats-Unis, on ne conçoit rien qui pût arriver de meilleur à notre province que le développement en cours des forces hydrauliques de la rivière Saguenay et la fondation qui va s'ensuivre de nouvelles industries, qui feront en quelques années surgir des villes peuplées au sein de cette région agricole. Déjà, depuis trois ou quatre ans, la construction d'une usine génératrice sur la Grande-Décharge du lac St-Jean a entretenu dans cette région une prospérité qui faisait envier au reste de la province et dont la bienfaisante influence sur le commerce était sensible jusqu'à Québec et à Montréal. En même temps que se termine cette usine, on met la dernière main à une immense fabrique de papier établie sur l'île d'Alma, et qui sera en pleine activité d'ici à quelques semaines. L'usine génératrice, une fois parachevée, n'emploiera sans doute qu'un petit nombre de bras; mais autour de la fabrique de papier et des autres industries qui vont s'établir dans le voisinage pour utiliser la force motrice développée à l'île Malgoue, une nombreuse population ouvrrière va se fixer à demeure.

Le second développement à la Chute-à-Caron, a attiré encore plus l'attention et pour cause. Là, l'Aluminium Company of America va construire d'immenses usines de réduction de minerai d'aluminium importé — le Canada ne produit pas de ce minerai. Dans cette entreprise vont être engagés d'énormes capitaux — on a mentionné le chiffre de cent millions de dollars — et en même temps que l'on se prépare à construire une autre usine électrique et la fabrique d'aluminium, on annonce qu'une ville va être bâtie de toutes pièces où seront rassemblés dès le début six mille familles, soit approximativement une population de trente mille âmes. D'autres industries seront apparemment requises pour utiliser intégralement le rendement d'énergie électrique, de sorte que là aussi le vaste développement déjà annoncé ne marque qu'un commencement.

Une autre expansion industrielle résultera par ailleurs des travaux exécutés depuis quelques années sur les confluent de la rivière Saguenay à Kenogami et à Chicoutimi.

Dans la totalité, on estime à 1,250,000 chevaux-vapeur la force motrice qui va être développée par la captation des forces hydrauliques de la rivière Saguenay, et pour se faire une idée de l'importance de ce chiffre, il suffit d'observer que toutes les installations hydro-électriques existantes dans la province de Québec à la date du 1er février 1924 n'avaient un rendement que de 1,116,398 chevaux-vapeur.

L'expansion industrielle qui va s'accomplir ne représente toutefois qu'une part des fruits que la province va retirer de cette entreprise. Car cette expansion, en développant un marché de consommation local, va donner une nouvelle et puissante impulsion au développement agricole de la région, lequel, tout avancé qu'il est, offre encore d'immenses possibilités. Les vieilles paroisses échelonnées le long du chemin de fer depuis Chicoutimi jusqu'à St-Félicien, à l'ouest du lac St-Jean ont atteint leur entier épanouissement; mais dans tout le reste de la région il y a encore une très grande étendue de terres arables à mettre en valeur. Parce que la région est riche et exceptionnellement propice à l'agriculture, la colonisation y a toujours progressé assez rapidement. On le voit au chiffre de la population du district de Chicoutimi-Lac-St-Jean, qui s'établissait en 1921 à 73,117, ayant un peu plus que doublé en vingt ans.

Avec le stimulant des entreprises en cours, la population de la région devrait aisément doubler encore en deux ans.

L'AUTORITE

Si la peur du gendarme est le commencement de la sagesse, il semble que le gendarme inspire peu de frayeur. Ce n'est sans doute pas la faute de cet humble aiglon de l'ordre, mais, depuis longtemps, on n'avait eu ni volé avec autant de désinvolture qu'aux temps présents. Le crime paraît être à la mode, à en juger par l'aveuglement des policiers eux-mêmes qui s'efforcent, mais inutilement, de le prévenir.

Cette maladie méchante est donc réelle. On n'en a pas encore trouvé le traitement spécifique, mais on prétend en avoir découvert la cause, et ce serait la guerre. La guerre, certes, est le pire des maux. Ne la chargerait-on pas, toutefois, de plus de maux qu'elle n'en entraîne? Le mal dont nous souffrons ne serait-il pas l'éternel mal des hommes qui, incapables de se discipliner eux-mêmes, pratiquent spontanément l'indiscipline dès que se relâche la règle sociale? Le grand coupable, c'est un per-

niais aisément sous le baume de la licence et du plaisir. On s'est hâté de jeter dès que les batailles eurent cessé. Mais ceux qui se montrent le plus avides d'oublier le cauchemar meurtrier étaient précisément ceux qui en avaient éprouvé la moindre angosse.

La raison n'est pas revenue à nos contemporains après cinq années de paix qui ont encore été des années d'épreuves. Ils ne veulent point convenir qu'ils ont surtout besoin d'être contraints, et que ce démon de l'autorité qu'ils exorcisent est en réalité un dieu bienfaisant qu'ils méconnaissent quand ils devraient le servir.

AUTOMOBILISME

La vitesse des autos n'est pas uniforme aux Etats-Unis; elle varie dans un bon nombre d'Etats. Règle générale, elle est limitée à 30 et 35 milles à l'heure. Au Kansas, la loi permet 40 milles, au Nevada 45, tandis que dans le Missouri et le Dakota Sud, elle la limite à 25 milles. Le Connecticut est le premier Etat à établir une limite primitive; une licence est refusée à toute voiture à essence qui fait moins de 13 milles à l'heure. Le New-Jersey et le Massachusetts ont édicté des lois sévères contre les chauffeurs trouvés en état d'ivresse. Un automobiliste qui s'esquive à la suite d'un accident s'expose à une pénalité de \$5,000.

Pour assurer plus de sécurité, plusieurs Etats, New-York, Pennsylvanie, New-Jersey, Delaware, Maryland, Virginie, Californie, Washington, la Nouvelle-Angleterre, etc., obligent à tout conducteur de voiture à se munir d'une licence. Comme mesure de précaution contre le vol, vingt Etats ont passé une loi exigeant que chaque auto soit enregistrée avec un certificat de titre, à peu près comme les titres immobiliers, ce qui empêche de vendre un char sans certaines formalités.

LE VENT EST AUX ELECTIONS

L'hon. M. King n'a pas encore fait connaître son intention de disjoindre les Chambres, mais à travers la réticence des entrevues qu'il accorde à des journalistes, l'on peut facilement percevoir son désir de se retremper dans le peuple.

Le cabinet fédéral se réunira aujourd'hui afin de fournir à l'hon. M. Larkin, ministre du Canada en Angleterre, l'occasion de mettre ses collègues au courant de son travail.

Le gouverneur-général étant dans l'Ouest, il est peu probable que le premier-ministre prenne une déclaration définitive; il attendra le retour de lord Bynne.

A Grand-Mère, M. Cardin a déclaré que le tarif est assez élevé; M. Dunning, premier-ministre de la Saskatchewan, a dit qu'il n'offre un portefeuille, dit qu'une réduction du tarif s'impose afin de réduire davantage les droits protecteurs.

Avant de consulter l'électorat, M. King ne manquera sans doute pas d'indiquer la politique tarifaire que son gouvernement se propose de mettre en vigueur.

Quoi qu'il en soit, le vent est aux élections!

PAROLES PRATIQUES

Les discours que l'hon. M. Cardin prononce au cours de sa tournée politique contiennent presque toujours des conseils pratiques dont ses compatriotes peuvent tirer profit.

A Grand-Mère, le ministre de la marine a réclamié plus de confiance de la part du public pour les hommes qui ont charge des affaires du pays. Pour que les politiques méritent l'estime et le respect de l'électorat, il faut que leur conduite soit à l'abri de tout soupçon, qu'ils se dévouent pour le bien-être de leurs semblables sans espoir de récompense, que leurs actions soient marquées au coin de la droiture et de la franchise, qu'ils ne donnent aucune occasion de soupçonner leur intégrité et leur honneur. Un homme public qui manque de sincérité et de probité ne peut aspirer à jouer un rôle important, à exercer une influence durable sur ses compatriotes.

Les politiciens ont-ils toujours été dans le passé à la hauteur de leurs devoirs ? Nous lisons à nos lecteurs le soin de répondre.

M. Cardin a attiré fort à propos l'attention sur la situation des Canadiens-français dans la Confédération.

"Les Canadiens-français, dit-il, ne seront jamais en majorité par le nombre dans notre pays. Nous avons vécu heureux et nous avons joué de nombreuses libertés sous le régime de la Confédération, mais la terre canadienne est une terre anglaise et nous ne devons pas oublier. Nous n'atteindrons nos idéals et nous ne réaliserons nos espérances qu'en nous unissant et en pratiquant nos vertus les plus nobles. C'est par la valeur intellectuelle et morale de nos enfants que nous préparerons l'avenir de notre pays."

Ces paroles méritent assurément d'être gravées dans la mémoire de nos compatriotes.

Nous devons vivre en bonne intelligence avec nos concitoyens anglais, et nous voulons la prospérité du pays et former un grand peuple. Mais si nous désirons nous acquitter de nos obligations avec honneur, il importe de préparer des fillettes, de donner à notre jeunesse une formation intellectuelle

et morale qui lui permettra de jouer des cordes et d'atteindre le sommet.

Pour cela, nos jeunes gens sont tenus de se mettre en mesure de pouvoir lutter avec nos amis de langue anglaise sur leur propre terrain et avec des armes égales. C'est dans nos meilleures maisons d'instruction qu'ils puiseront les moyens de compter sur de brillants lendenma, pour eux et pour la race à laquelle ils appartiennent!

L'Université de Chicago a entrepris une bien belle œuvre de tâche, celle de former les jeunes fillettes dans l'art de conduire une maison, d'être de bonnes ménagères. Elle déclare que le but réel de nos nouveaux cours est de rendre les mariés plus heureux, de fournir plus d'argent à dépenser aux épouses et de faire disparaître toute cause d'inquiétude et d'embêtement. En vérité, c'est là un programme digne du plus grand encouragement.

Malheureusement, il n'est pas facile de préciser en quoi repose le bonheur des mariés. Les uns ne sont heureux, après leur journée de travail, que s'ils se plongent dans le silence et le sommeil. Les autres croiraient manquer à leur devoir s'ils ne tenaient pas leur femme au courant de tout ce qu'ils font durant la journée. Ceux-là sont peut-être peu nombreux, mais passionnés. D'autres maris, et c'est peut-être le plus grand nombre, se hâtent, le soir, en entrant du travail, de prendre leur repas et d'aller rejoindre les amis, au club ou ailleurs, pour causer ou faire la partie de cartes. Il y en a même qui, leur journée faite, rentrent au logis pour n'en plus sortir; ils se livrent à toute espèce d'occupation, travaillent le bois, font de la peinture, etc., ce qui est souvent pour la famille une cause d'ennui.

Prof, enseigner aux futures épouses à rendre heureux le mari que la Providence leur destine, est une tâche fort louable, mais qui pourrait bien être au-dessus des forces humaines.

L'Université de Chicago ne devrait pas s'arrêter en aussi bon chemin. Pourquoi ne fonderait-elle pas un cours pour apprendre aux hommes à faire le bonheur de leurs épouses ?

UN GRAND MALHEUR

Le P. Langlois, O.M.I., dit dans le "Patriote" de Prince Albert, Sask., que l'église de l'Ouest est menacée d'un grand malheur.

La "West Canada Publishing Co.", fondée par Mgr Langevin et la congrégation des Oblats pour publier au profit des immigrants des journaux dans leur propre langue, est victime d'embarras financiers sérieux. Cette société s'est portée garante des dettes du "Canadian Ukrainian" qui vient d'être condamné pour libelle à \$10,000 de dommages-intérêts et qui est menacé d'autres poursuites tout aussi coûteuses. Acculée à une situation aussi grave, la "West Canada Publishing Co." a décidé de se mettre en liquidation. Cela a entraîné la liquidation de la "Liberté", qui était publiée par cette compagnie. Mais le confrère annonce qu'il veut vivre et qu'il vivra.

Le P. Langlois termine ainsi son article sur les malheurs dont la "bonne presse" de l'Ouest est victime: "Celui qui ne laisse pas l'ombrage d'un verre d'eau sans récompense saura tirer sa gloire de cette épreuve passagère: sur les ruines de la "West Canada" s'élèvera bientôt, espérons-le, une œuvre de presse tout aussi forte, plus forte même, et germera le principe d'une coopération plus étroite et plus féconde entre les diverses nationalités qui forment l'Église de Dieu dans l'Ouest. Si les catholiques le voulaient, s'ils voulaient prendre un peu d'intérêt aux œuvres de presse qui les sauvent de l'apostasie et religieuse et nationale, le rattachement d'une compagnie comme la "West Publishing Co." serait effectué dès demain et le flot de littérature catholique qu'elle alimente continuerait sans interruption à couvrir les nations de l'Ouest des bienfaits de la vérité divine."

NOTES

On porte à \$400,000, Un lot 000 la valeur des récoltes de blé dans les provinces de l'Ouest. La récolte de l'avoine, du seigle, de l'orge et du lin ne vaudra pas moins de \$300,000,000. C'est un joli dernier, n'est-ce pas ? Il faut espérer que les fermiers de l'Ouest seront contents de leur sort et qu'ils ne voteront pas le roste du pays aux géométries.

Suivant une statistique dressée par le "American Telegraph", il y a eu 1,517,291 téléphones de plus dans le monde en 1923, soit une augmentation de 66 pour cent, alors que la population ne s'est accrue que de 1 pour cent. Au 1er janvier 1924, il y avait dans le monde entier 24,576,121 téléphones, dont 15,369,454 ou 63 pour cent aux Etats-Unis, quoique ce pays ne donne ainsi qu'à 6 pour cent de la population du monde. Les Etats-Unis ont un appareil téléphonique par sept habitants. En Europe, il y a 6,390,765 téléphones ou 1.3 pour cent habitants. Sur les 2,315,905 instruments restants, le Canada en a 1,069,203 et le solde se trouve en Asie, en Afrique, en Océanie et

en Amérique, en dehors des Etats-Unis et du Canada. Le classement des pays, en prenant pour base le nombre de téléphones pour cent habitants, se présente ainsi: Etats-Unis, 13.7; Canada, 11; Danemark, 8.7; Nouvelle-Zélande, 8.3; Suède et Norvège, 6.7 et 6.1; Allemagne, 3.8; Grande-Bretagne, 2.5. La France a un peu plus d'un téléphone par cent habitant, autant qu'en Uruguay.

Le Rév. Wander-Lee beauté de ville, éditeur du "Sécheresse", journal "l'Homme d'église", s'indigne de la loi de prohibition qui a contribué, dit-il, à développer l'ivrognerie parmi les étudiants et même les étudiants, des Etats-Unis. "Il y a dix ans, écrit le Révérend, dans les bals universitaires, on ne voyait pas de jeunes gens ou de jeunes filles ayant bu jusqu'à s'enivrer." Cela se voit maintenant, paraît-il, et au lieu d'exciter l'indignation, ces jeunes ivrognes s'enivrent au milieu de l'intérêt général, les gens les mieux élevés ayant maintenant dans leur poche des bouteilles plates emplies d'alcool.

L'autre jour, le mode et fonctionnaire d'un règlement, grand hôtel de Paris vit dans une pièce réservée à cet usage une femme de chambre qu'il connaissait mettre son chapeau pour, son service fini, rentrer chez elle. Et sa grande surprise la vit d'abord retirer une perruque qu'elle place avec soin dans un carton. Surprenant le regard d'étonnement du voyageur elle rit et expliqua: "Dans tous les grands hôtels on n'admet pas de femmes de chambre ayant les cheveux coupés. Aussi sommes-nous forcées, pour suivre la mode et nous conformer au règlement, de mettre des postiches pour faire notre service. Dehors, nous reprenons la liberté de nos cheveux coupés."

Sir Adam Beck, qui vient de mourir à London, Ont., à l'âge de 68 ans, était l'un des citoyens les plus éminents de la province-sœur. Il a été le créateur et l'âme de la puissante organisation hydro-électrique dont les Ontariois sont si justement fiers. Il a dû soutenir des luttes formidables, même contre ses propres amis politiques, pour arriver à son but. Sir Adam a été ministre dans le cabinet Whitney et dans le gouvernement Ferguson. Il s'occupait beaucoup de sport et de l'élevage des chevaux de race. Dans le monde du turf, comme partout où s'exercent ses énergies et où l'on savait apprécier ses belles qualités sociales, il occupait la première place. Ontario perd en lui son fils le plus connu et le plus estimé.

Maison détruite à Thetford Mines

THETFORD MINES, 18. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Hier soir vers les neuf heures, les feux ravagés la propriété de M. Philipe Forland, située sur la rue S-François et y causant des dommages assez considérables et ce n'est qu'après un travail acharné que les pompiers parvinrent à maîtriser les flammes qui menaçaient de tout consumer.

M. Forland et sa famille avaient quitté la maison après le souper pour une promenade en auto chez des parents demeurant à quelques milles de Thetford. On juge de leur surprise lorsqu'à leur retour ils constatèrent ce qui s'était passé à leur foyer pendant leur absence. Les flammes furent aperçues par des voisins qui donnèrent aussitôt l'alarme. Les pertes par le feu et l'eau s'élevèrent à plusieurs centaines de dollars, partiellement couvertes par les assurances.

M. Pierre Lambert, de Sherbrooke, a passé la semaine en ville pour affaires.

M. Eugène Larochelle, I.C., inspecteur des mines d'amiante, est de retour de Toronto où il a passé une semaine.

M. Alfred Gagnon, du garage Gagnon et Goderre ainsi que M. Edouard Bélanger, mécanicien en chef, sont retour d'un voyage d'affaires à Ottawa, Ont.

Mlle Louise Lacerte, de retour de St-Jean Port-Joli où elle a passé une semaine.

Mlle Marguerite et Claire L'Orange sont actuellement en promenade à Old Orchard, Me.

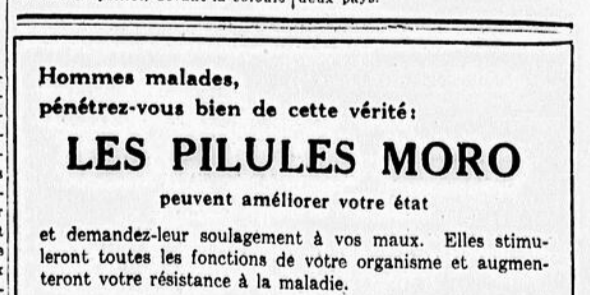
Une conférence sur la contrebande

OTTAWA, 18. (Du correspondant de la "Patrie"). — MM. Farrow, commissaire des Douanes, W. W. Cory, sous-ministre de l'intérieur et M. Stuart Edwards, sous-ministre de la Justice, sont partis pour Washington où ils assisteront à une conférence sur la contrebande. Il s'agit de s'entendre avec les Etats-Unis sur des moyens d'action plus efficaces pour supprimer la contrebande maintenant qu'un traité à cet effet existe entre les deux pays.

Hommes malades, pénétrez-vous bien de cette vérité: LES PILULES MORO

peuvent améliorer votre état

et demandez-leur soulagement à vos maux. Elles stimuleront toutes les fonctions de votre organisme et augmenteront votre résistance à la maladie.



M. Isaac L'Italien

"A la suite de deux pleurisies, j'ai eu en moins de deux ans, mes forces semblaient vouloir m'abandonner. J'avais des étourdissements, des douleurs au côté gauche, une mauva digestion et je me sentais épuisé. Un jour, j'ai fait part de mes maux à un compagnon de travail qui avait déjà pris les Pilules Moro et, convaincu de leur efficacité par les éloges qu'il m'en a faits, j'ai décidé de les essayer. Après en avoir pris quelques boîtes, j'étais déjà beaucoup mieux. J'ai continué leur emploi pendant un an et je suis devenu bien portant. Je recommande maintenant les pilules Moro à tous les hommes qui souffrent et je voudrais que tous sachent le bien qu'il en fait!" M. Isaac L'Italien, 66 Ash Street, Lewiston, Me.

Les Pilules Moro sont en vente partout et envoyées par la poste sur réception du prix: 80 sous la boîte.

Compagnie Médicale Moro, 1566, St-Denis, Montréal.

LES CAUSES CELEBRES

DES ELECTIONS COMME ON NE SAIT PLUS EN FAIRE

Comment, dans l'élection de 1854 dans le comté de Saguenay, il y eut apparemment plus de quatorze mille votants lorsqu'il n'y avait que seize cents électeurs habiles à voter.

4,000 VOTES FRAUDULEUX DANS UN POLL

Les manipulateurs du scrutin traduits devant la Chambre d'assemblée et condamnés à l'emprisonnement.

Un des plus remarquables records de fraude électorale dont fassent mention nos annales politiques est inscrit au crédit du comté de Saguenay et a été accompli à l'occasion des élections générales de 1854. Dès la clôture du scrutin, le 3 août, le scandale s'était ébruité dans toutes les paroisses du comté, et après quelques jours, parce que, à cette époque, les communications rapides étaient inexistantes, les journaux de Québec et de Montréal en faisaient le sujet de dénonciations ardentes. Dans ce comté, Pierre-Gabriel Huot avait été proclamé élu par une imposante majorité contre son opposant Jean Langlois, mais il ressortait de la proclamation de l'officier-rapporteur qu'il y avait eu environ dix fois plus de votants qu'il n'y avait d'électeurs qualifiés dans les différentes paroisses du comté. Charles Duberger, régistrateur de la première division du comté, avait exercé les fonctions d'officier-rapporteur, et avec les documents ordinaires de l'élection, il avait transmis un rapport spécial dans lequel il mentionnait que, dans la paroisse de St-Fidèle, où il n'y avait qu'environ deux cents électeurs qualifiés, plus de quatre mille noms figuraient au registre officiel comme ayant voté pour l'un ou l'autre des candidats.

Jean Langlois n'accepta donc pas sa défaite. Dans une requête au parlement provincial, il demanda l'annulation de l'élection, et au mois de novembre, un comité parlementaire composé d'Angus Morrison, président; Joseph Laporte, Joseph Hartman, William L. Felton et Alexander T. Galt fut chargé de faire une enquête. Comme on lui représentait que les fraudes avaient été principalement pratiquées dans les paroisses de St-Urbain, St-Etienne de la Malbaie, Ste-Agnès, St-Fidèle et Les Eboulements, le comité, en vue d'abrèger son travail, requit le député Huot et le pétitionnaire Langlois de faire tout d'abord preuve de la manière dont on avait procédé au scrutin dans ces cinq paroisses.

Le témoignage de l'officier-rapporteur répandit une abondante lumière sur cette affaire. Duberger avait, suivant la loi, envoyé d'avance un exemplaire de la loi électorale à chaque sous-officier-rapporteur, en même temps que les cahiers et formules devant servir au scrutin. Comme il habitait aux Eboulements, le premier rapport qui lui vint, après la clôture des polls, fut celui de cette paroisse, qui lui fut aussitôt apporté à son domicile par le sous-officier-rapporteur, le notaire Louis Lavoie. Duberger examina sommairement les documents, qui étaient accompagnés du certificat réglementaire de Lavoie, et, en feuilletant le cahier de votation, s'aperçut tout de suite que le nombre de votants dépassait de beaucoup le nombre des électeurs qualifiés. Le notaire Lavoie, à qui il en fit la remarque, se contenta de répondre: —C'est vrai. C'est vraiment une sale affaire.

Les papiers d'élection de St-Fidèle ne parvinrent à Duberger que le 4 août. Et au lieu de lui être remis par John McLaren, le sous-officier-rapporteur, comme il eût été légitime, ils étaient apportés par le notaire Jean Gagné, de la Malbaie, qui n'avait du reste aucune procuration de McLaren qui le justifiait d'avoir ces papiers en sa possession. Gagné était partisan de Huot, et pour remettre à Duberger les documents de l'élection, il s'était fait accompagner de près de deux cents habitants des Eboulements, tous partisans de Huot. La démarche de Gagné prenait ainsi l'air d'une manifestation, d'autant plus impressionnante qu'il n'y avait de présent qu'un ou deux partisans de Langlois. Duberger n'en avait cependant pas été intimidé, et il avait immédiatement procédé à l'examen des documents en présence de Jean Gagné et de la foule qui lui faisait escorte. Il pouvait y avoir à St-Fidèle environ quatre cents électeurs habiles à voter; le cahier où étaient inscrits les votants portait 4,433 noms, parmi lesquels Duberger releva plus de dix-sept cents écrits de la main de Jean Gagné, qui avait aussi écrit tous les numéros d'ordre devant les noms, de 1 à 4,433. Des centaines d'autres noms avaient été écrits par d'autres différentes personnes.

Ce cahier de St-Fidèle, Duberger l'examina encore le lendemain et le fit voir à Alfred Hamel, des Eboulements. Et c'est à la demande de Jean Langlois, qui avait été mis au courant, que l'officier-rapporteur fit au sujet de ce poll un rapport spécial.

Les papiers d'élection de St-Urbain furent remis à Duberger par Edouard Slevin, de la paroisse des Eboulements, qui, comme Jean Gagné, n'avait pas de procuration du sous-officier-rapporteur, Michel McCarthy, qui était un instituteur de la Baie St-Paul et un partisan de Langlois. Duberger n'examina pas ces documents immédiatement, mais seulement le lendemain, et il constata aussitôt que le nombre de votants inscrits était exagéré. Il n'y avait qu'environ deux cents électeurs à St-Urbain, et le nombre de votants apparaissant au cahier était si grand que Duberger ne douta pas que l'inscription en avait été faite après les heures de la votation, car il trouvait impossible que le greffier eût pu en couvrir autant de pages pendant la durée du scrutin, et d'ailleurs le cahier ne lui avait été remis qu'après plusieurs jours. La liste des prétendus votants n'était pas écrite de la même main, et Duberger reconnaissait sur plusieurs pages, l'écriture du docteur Doudeau, de la Baie St-Paul, qui lui était familière.

Les documents du poll de Ste-Agnès furent apportés à Duberger par Antoine Guay, le sous-officier-rapporteur, et le nombre de noms inscrits comme votants dépassait considérablement le chiffre de la population de la paroisse. Antoine Guay l'en avait tout de suite prévenu en disant: —Voici le cahier de votation. Je sais qu'il y a plus de votants qu'il ne devrait, mais ce qui est fait est fait.

Le cahier de votation de St-Etienne de la Malbaie, pareillement surchargé, avait été apporté par le sous-officier-rapporteur Edouard Tremblay, notaire, qui avait dit en toute franchise: —Le nombre de votants est très exagéré; on a fait voter les enfants de tout âge.

Après avoir entendu ces révélations, le comité parlementaire, sur la proposition de M. Galt, se déclara suffisamment édifié. Et il approuva à l'unanimité les conclusions suivantes: —Dans l'opinion du Comité, le cahier de votation de la paroisse de St-Fidèle, comté Saguenay, a été, après les heures de votation du deuxième jour du scrutin, et avant d'être remis à l'officier-rapporteur, frauduleusement manipulé en ce que quatre mille noms y ont été illégalement inscrits comme ayant voté pour Huot; en outre, le cahier n'a pas été rapporté par le sous-officier-rapporteur, John McLaren, mais, seulement le 4 août, par Jean Gagné, de St-Etienne de la Malbaie, qui n'était nullement autorisé, et le Comité est d'avis que John McLaren et Jean Gagné ont été complices dans cette fraude; —Que le cahier de votation de St-Urbain contient 3,200 noms ou plus de faux, inscrits frauduleusement après les heures de votation comme votants à Jean Langlois, de St-Urbain, et que Michel McCarthy, sous-officier-rapporteur, de St-Urbain, a participé à cette fraude, s'il n'en a été le seul auteur.

—Que la grande majorité des noms inscrits comme votants à St-Etienne de la Malbaie, aux Eboulements et à Ste-Agnès étaient fictifs et illégalement inscrits par les deux candidats, et que Louis Lavoie, sous-officier-rapporteur aux Eboulements, Edouard Tremblay, sous-officier-rapporteur à St-Etienne, et Antoine Guay, sous-officier-rapporteur à Ste-Agnès, ont été les auteurs de cette fraude dans leurs paroisses respectives; —Qu'une flagrante violation des privilèges de l'honorable Chambre d'assemblée de cette province a été commise par John McLaren, Michel McCarthy, Jean Gagné, Louis Lavoie, Edouard Tremblay et Antoine Guay, et que le Comité recommande qu'ils soient arrêtés par le sergent d'armes et punis comme en déterminera la Chambre d'assemblée; —Qu'il est expédient de donner instruction aux officiers en loi de la Couronne de poursuivre et punir les personnes qui ont participé à ces fraudes dans les paroisses de St-Fidèle, Ste-Agnès, St-Etienne de la Malbaie; St-Urbain et Les Eboulements; —Que les fraudes et illégalités pratiquées par les deux partis ont été généralement connues et réprochées par les habitants du comté;

"Que ces fraudes ont été poussées à leur comble, dans les différents polls, 14,319 votes ont été inscrits en faveur des deux candidats lorsque le nombre total des électeurs qualifiés n'était que de 1,664, et que par suite il est impérieux de déclarer l'élection nulle; —Que le Comité est disposé à exonérer l'officier-rapporteur Charles Duberger, en regrettant toutefois qu'il n'ait signalé ces fraudes dans un rapport spécial embrassant les cinq paroisses; —Qu'il n'y a pas de preuve que les candidats aient été complices ou instigateurs de ces fraudes; —Les personnes accusées par le comité parlementaire furent citées devant la Chambre au mois de mars 1855. Et par un vote de 60 contre 17, elles furent condamnées à dix jours de prison. Antoine Guay s'était toutefois soustrait à la vigilance du sergent d'armes le jour où cette condamnation fut prononcée, de sorte qu'il échappa au châtiement. Une autre élection fut en conséquence ordonnée et eut lieu dès le mois de décembre 1854. Les mêmes candidats y briguèrent les suffrages, et si le scandale du scrutin du mois d'août eut un effet salutaire, il n'empêcha cependant pas la campagne électorale de revêtir un caractère extrêmement acrimonieux et de s'accompagner même d'actes de violence. On peut s'en faire une idée par la lettre suivante de son correspondant de la Baie St-Paul qui parut dans le "Canadien" au milieu de décembre: —"Notre paroisse a été hier, jour de l'Immaculée-Conception, le théâtre de scènes sanglantes. Les passions sont soulevées non seulement dans notre paroisse, mais dans tout le comté de Saguenay, au sujet de la nouvelle élection. M. Huot, notre ex-représentant, n'est pas encore descendu nous visiter, mais M. Langlois, son adversaire dans la dernière élection, est venu visiter le comté, ce qui a donné occasion à des scènes dont le récit me répugne. La lutte a commencé à l'issue de la messe et a été terrible. On a eu recours de part et d'autre à des armes meurtrières. Pendant que ses partisans se battaient pour lui, M. Langlois a été obligé, pour sa sûreté, de se réfugier dans la cimetière et de s'y cacher. Plusieurs personnes ont été blessées, quelques-unes sérieusement. Les partisans de M. Huot sont décidés à l'élire, même dans le cas où il refuserait de se présenter, convaincus qu'ils sont qu'ils représentent la grande majorité des électeurs de ce comté, et ils considèrent qu'il serait lâche de leur part de céder à une minorité factieuse et turbulente. Nous apprenons que des troubles sérieux ont eu lieu pareillement à St-Irénée, et qu'un M. Slevin, des Eboulements, qui était à y parler en faveur de M. Langlois, a été cruellement battu." Tandis qu'il était ainsi poussé par la populace jusque dans la cimetière de la Baie St-Paul, Jean Langlois aurait pu tout aussi bien y entrer son ambition d'être nommé député du comté de Saguenay. En effet, cette ambition ne devait pas être satisfaite, car Huot fut encore victorieux au scrutin de la fin de décembre.

Jean Langlois fut toutefois dédommagé plus tard, car il représenta le comté de Montmorency à la Chambre des Communes depuis la fin de 1867 jusqu'au milieu de 1878.

LE SANCTUAIRE DU CAP DE LA MADELEINE A ETE TMOIN DE DEUX GUERISONS MIRACULEUSES

Des milliers de personnes ont été témoins de ces guérisons au moment de la célébration solennelle de la fête de l'Assomption, samedi.

BELLES CEREMONIES

TROIS-RIVIERES, 17. — (De notre correspondant). — Une affluente très considérable se pressait samedi matin au sanctuaire du Cap de la Madeleine pour prendre part à la fête annuelle de l'Assomption. Cette fête prend de l'importance continuellement et elle est l'occasion de témoignages de foi et de piété que l'on rencontre rarement. Une neuvaine avait précédé cette grande solennité et avait été suivie par des personnes venues de toutes parts. Samedi matin, aux différents messes qui furent dites, plus de cinq mille communions furent distribuées. Six messes furent dites. Celle de sept heures fut la plus nombreuse. M. L. Charlier, directeur du Grand Séminaire d'Orléans et le chant fut exécuté par les demoiselles de la chorale du Sanctuaire. Mgr Charlier, le vénéable de Trois-Rivières, a dit la messe de huit heures et ce sont des novices de la Compagnie de Marie, de Nicolet, qui exécutèrent le chant. A la messe de neuf heures le chœur des Enfants de Marie de St-Stanislas se fit entendre et le R. P. Giroux, O.M.I., dit la messe. A neuf heures, elle se tint au lieu du chemin de la croix dans le parterre du sanctuaire préché par le R. P. Pratte, O.M.I., auquel une foule de trois mille personnes prit part.

LA MESSE

ILLUMINATION

LE PROCESSION

DEUX GUERISONS

IMMENSES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA PROTECTION DES FORETS

Toute l'étendue forestière de la province de Québec est maintenant surveillée, annonce M. Henri Kieffer, chef du service de protection, dans son premier rapport annuel.

L'UTILITE DE L'AVIATION

QUEBEC, 15. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le premier rapport du chef du service de la protection des forêts, M. Henri Kieffer, vient d'être publié. Le service réorganisé n'avait pas pu soumettre de rapport à la dernière session de la Législature parce qu'il ne fallait que commencer ses opérations. Dans le premier rapport, M. Kieffer expose les différents progrès accomplis pendant la lutte contre l'incendie et la prévention de ce terrible fléau et les dommages qui ont été causés à la forêt par le feu. Après un bref historique des lois concernant la protection des bois contre le feu, M. Kieffer rappelle que le domaine forestier de la province couvre une étendue de 130 millions d'acres, dont 35 millions dans le bassin de la Baie St-Louis et de celui du Labrador; 75 millions dans la région des Laurentides et 20 millions dans celles des Alleghany.

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées.

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

UN YACHT EXPLOSE A BATISCAN

M. J.-E. Mailhot, de Détroit, Michigan, échappe à la mort.

BOULE DE FEU

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées.

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

Tableau des superficies de forêts appartenant à des particuliers et des terres boisées (suite).

COLLISION D'UNE WAGONNETTE AVEC UN ORIGINAL

LE PAS, Man., 17. — (Presse Canadienne). — Un employé du chemin de fer de la Baie d'Hudson s'est blessé lorsque la wagonnette dans laquelle il filait à toute vitesse sur la voie vint en collision avec un original. L'original fut tué sur le coup et l'homme fut projeté de son siège comme une pierre d'une catapulte.

TROIS-RIVIERES, 17 (Du correspondant de la "Patrie"). — A la dernière heure, on apprend qu'un yacht a fait explosion à trois milles de Batiscan.

Le yacht, de 30 pieds de long, appartenait à M. J.-E. Mailhot, de Détroit, Michigan. Il était seul à bord, au moment de l'incendie, et réussit à se rendre en chaloupe à Batiscan. Les pertes sont estimées à \$6,000.

En 1924, le rapport dit ce qui suit: "La saison de 1924 présente au point de vue des incendies forestiers les deux caractéristiques suivantes: 1. Un nombre assez restreint de sinistres, soit au total 636; 2. Une superficie relativement peu étendue de forêt brûlée, soit au total 203,262 acres ou 317 milles carrés.

"Sans vouloir faire de comparaison, d'autant plus que les circonstances climatériques ont été différentes, nous nous permettons de rappeler, à leur titre de renseignements, que l'année précédente 997 incendies avaient consumé 3,030,725 acres ou 4,740 milles carrés du domaine forestier.

Sur les 636 incendies allumés en 1924, plus de 400 n'ont pas nécessité le secours d'une main d'oeuvre supplémentaire. Voici l'étendue des différents massifs forestiers consumés au cours de l'année: Bois marchand . . . 67,707.75 Jeunes bois . . . 6,684.75 Vieux brûlés . . . 22,777.25 Jeunes brûlés . . . 1,973.25 Bûches récentes . . . 35,287.5 Autres végétations . . . 51,933.

"Au cours de l'année 1924, la température a été plutôt favorable à la protection de la forêt. Les endroits qui ont eu le moins de pluie sont Gaspé, 2.55 pouces, Manouan, 3.13 pouces, et Kipawa, 1.75 pouce.

Dans ses conclusions, M. Kieffer exprime l'opinion que la réserve de trois chaînes le long des cours d'eau est une mesure qui fera beaucoup de bien pour la prévention des incendies et signale la nécessité de grandes précautions dans les centres miniers qui, sans le service de protection, seraient voués à une destruction certaine. Il demande aux constructeurs de l'empêcher de voir à nettoyer les places de construction de toutes broussailles dans un large rayon afin d'éviter les configurations.

Advertisement for Wilson Paper Mouches, featuring an illustration of a mouche and text describing the product's benefits for pest control.

Advertisement for Novoro, a health supplement, featuring an illustration of a person and text describing its benefits for digestion and overall health.



QUE DESIRERAIS-TU LE PLUS LA BOULE AUX DEUX ODS DU LA LAMPE D'ALADIN?

SI MES DEUX PETITS FRERES VOULAIENT SEULEMENT ME DONNER LEUR BOITE EN FER BLANC

UNE PAIRE D'AMIS



DIS ANSELME! POURQUOI N'ENVOIES-TU PAS TES PETITS FRERES SALPETRE ET TANCREDE A LA MAISON, CHAQUE FOIS QUE NOUS AVONS UNE CHANCE DE NOUS AMUSER ILS GATENT TOUT.

ALLEZ-VOUS EN A LA MAISON! ALLEZ-VOUS EN PEUT-ETRE MAMAN ATTENDE DE LA CREME A LAGLACE POUR TOI ELLEZ-VOUS EN

NON JE NE VEUX PAS NON JE NE VEUX PAS!

NON NON NON



JE CONNAIS UN MOYEN DE NOUS EN DEBARRASSER! ET CELA NE NOUS COUTERA PAS CHER

UN SOUS CHAQUE CUN? C'EST UNE BONNE AFFAIRE J'AI DEUX SOUS ON VA TE LAISSER PAIRE!



POUVEZ-VOUS BATTRE CELA? ILS DISENT QU'ILS NE CROIENT PAS AUX FEES!

SEULEMENT A NOEL C'EST TOUT! VOUS NE POUVEZ NOUS TROMPER



SI VOUS NE CROIEZ BIEN FERMEZ VOS YEUX ET GARDEZ CES BOITES EN FER BLANC DANS VOS MAINS ET VOUS ALLEZ VOIR CE QUI VA ARRIVER



VOYEZ VOUS LES SOUS MAINTENANT CROIEZ-VOUS AUX FEES!

MAINTENANT OUI ESSAYONS DE NOUVEAU ANSELME!



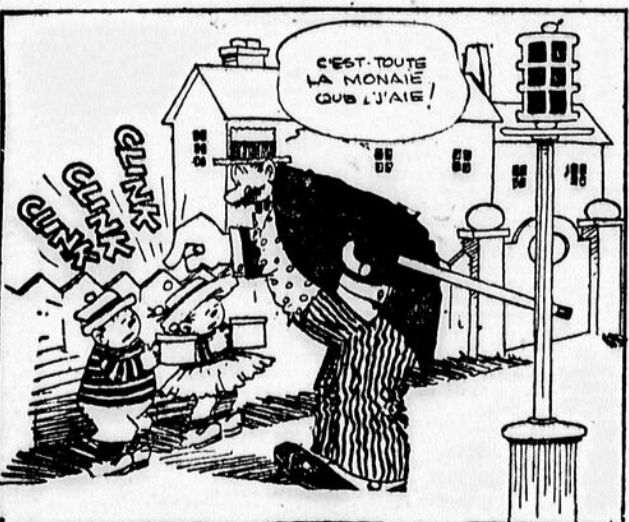
HA HA! CE FUT UNE FARCE!

JE NE CROIS PAS QUE CE SERAIT SI FACILE!

QUE VOULEZ-VOUS CE NE SONT QUE DES ENFANTS!



OH PAUVRES ENFANTS PRENEZ CELA!



C'EST TOUTE LA MONAIE QUE J'AI!



RETOURNONS POUR LEUR DEMANDER S'ILS ONT VU D'AUTRES FEES HA HA!

DITES LEUR QUE LES FEES ONT ETE DINE ET QUELLE VONT REVENIR TEE HE HE!



ET CE N'EST PAS TOUT! CES DEUX SACS DE BONBONS NOUS AVONS DES SODAS A LA CREME ET IL NOUS RESTE ENCORE DE L'ARGENT LES FEES ONT TOUJOURS MIS DE L'ARGENT DANS LES BOITES



LES OPERATIONS DES PROPRIETAIRES D'AUTOS ET DE NECESSAIRE

LES VENNOIS ENRENT EN GUERRE CONTRE LES JUIFS

La populace se révolte de la tenue du congrès zioniste et crie: "A bas les Juifs". — On se rue contre la police de la ville.

ON SACCAGE LES BOUTIQUES JUIVES ET ON DELOGE LES JUIFS DES TRAMS

VIENNE, 18. (Presse Associée). — Deux délégués juifs ont été jetés à bas de leur taxi, lapidés et battus par la foule qui a déclaré la guerre aux Juifs dans cette ville à l'occasion de l'ouverture du congrès zioniste.

Les victimes, Benjamin et Tobie Buerger, délégués de la Belgique, ont été enfin relâchés par la foule, mais on a dû les transporter à l'hôpital.

VIENNE, 18. (Presse associée). — Deux personnes ont été tuées et une cinquantaine ont été blessées au cours de émeutes antisémites provoquées par la présence des délégués juifs au 14e congrès du mouvement universel zioniste qui se tient ici.

Le trouble a commencé hier soir quand les membres de l'Hakenkreuzer en sont venus aux mains avec un gendarme sur la Place de la Liberté.

La police défendit de tenir une assemblée de protestation antisémite, mais les organisateurs ont placé la ville incitant les gens à résister contre la tenue du congrès zioniste.

Des processions se formèrent dans les rues avec des hommes portant des croix et des jeunes filles vêtues de blanc tenant des bannières proclamant Vienne comme ville chrétienne.

Les Juifs quittèrent la rue à une heure avancée de la nuit et les magasins et les cafés fermèrent leurs volets.

Quand les émeutiers se reconcentrèrent avec la police qui gardait l'édifice où se tenait le congrès des Juifs, plusieurs gendarmes à cheval furent désarçonnés et foulés aux pieds. Pour riposter la police joua de l'épée dans les rangs de la foule. Plusieurs femmes furent écraasées dans la mêlée.

Une autre bande antisémite gagna les ponts pour saboter le quartier juif, mais la police le protégeait.

La plupart des blessés souffrent de coups de sabre.

Au cours des manifestations hostiles contre les Juifs, les citoyens ont demandé la démission du gouvernement.

Les émeutiers se rurent ensuite sur les grands hôtels de Vienne, mais on les repoussa.

On veut recommencer, ce soir, les attaques contre les Juifs avec des renforts de la province.

Jusqu'il n'y a pas eu de blessés parmi les Juifs.

VAINS EFFORTS DE LA POLICE VIENNE, 18. — Malgré les efforts de six mille hommes de police, la populace viennoise a pris d'assaut la Freiheitsplatz (place de la Liberté) et a porté à l'attaque des Juifs zionistes qui ouvraient leur congrès hier soir. On dut entourer d'une ceinture de chars l'édifice où les Juifs tenaient leurs assises; malgré cela, à minuit, la foule commença à peine à se disperser.

ELLE LE TUE PARCE QU'ELLE L'AIMAIT TROP

Une femme tue son amant sous les yeux de son mari. ELLE SE BLESSE

WINDSOR, Ont., 18. (Presse canadienne). — "J'ai aidé Russell Scott, mais je pense que le n'aidai jamais plus personne", a déclaré Thomas W. Brooks, président de la compagnie T. W. Brooks, de Sons, de Toronto, dont le gendre, Clayton McMullen, jeune homme de 24 ans, a été tué en face de la demeure de Mme G. Turner, avenue Ellis, jeudi soir.

Mme Ruth Janisse, 30 ans, de La Salle, Ont., qui aurait admis à la police avoir tué le jeune homme parce qu'elle l'aimait et qui tenta de se suicider, sera accusée de meurtre et subira son procès quand elle sortira d'hôpital.

Le mari de Mme Janisse a aussi été arrêté. M. Brooks a pris un grand intérêt dans les efforts qui furent faits pour sauver Russell Scott de la potence quand celui-ci fut accusé, à Chicago, de meurtre du commis pharmaceutique.

M. McMullen, sa femme et la jeune fille M. Brooks s'étaient rendus chez Mme Turner pour y laisser leur enfant de deux ans pendant qu'ils feraient le tour des Mills Hous.

Vers 8 h. 30, Mme Janisse arriva en face de la demeure de Mme Turner dans une auto conduite par son mari. Comme McMullen sortait de la maison pour sauter dans son auto, Mme Janisse tira sur son gendre et le tua.

Un autre coup de feu retentit et Mme Janisse poussa un cri: elle venait de se blesser à la jambe. Son mari la prit dans ses bras et la conduisit à l'hôpital où il déclara que sa femme s'était accidentellement tiré une balle dans la jambe.

Janisse fut arrêté par la police après s'être rendu à la maison de Mme Turner pour s'informer de l'état de McMullen. L'agent cycliste qui le constitua prisonnier avait été appelé par des voisins témoins du meurtre.

À l'hôpital, Mme Janisse déclara qu'elle avait tué McMullen parce qu'elle l'aimait passionnément. Elle déclara qu'elle savait que sa femme aimait McMullen.

UNE GROSSE TRANSACTION

Les frères Mannesmann vendent leurs propriétés à un syndicat anglo-américain

BERLIN, 18. (Presse associée). — On est à négocier une des plus grosses transactions sur lesquelles depuis la guerre. C'est la vente à un syndicat anglo-américain, dont on garde le nom secret, des intérêts financiers des frères Mannesmann dans la zone espagnole de la frontière du Rif. Cette propriété, très vaste, comprend les quais d'Albacete et autres ports de la côte, du zinc, du soufre et d'autres mines et de vastes champs de blé.

Les frères Mannesmann ont décidé de vendre leur propriété parce qu'ils prévoient que des complications politiques viendront nuire tôt ou tard à leurs affaires, vu la situation incertaine du pays.

Depuis la guerre les Mannesmann ont surtout concentré leurs énergies dans les Balkans où ils ont acquis une place très importante d'ici à un an que concéder les forces conservatrices. Comme on voit le premier ministre a une décision à prendre de la plus haute importance entre les deux éléments du cabinet et du parti libéral qui favorisent et désapprouvent cette vente générale cette année. Il est aussi entendu que si l'appel au peuple est tenu à l'année prochaine, à 30 ans, pas de remaniement ministériel considérable, le premier ministre se contentant de remplir les vacances dans son cabinet et dans la députation.

Projet américain soumis à notre ministre de la voirie.

QUEBEC, 18. (Du correspondant de la "Patrie"). — La construction d'une route de Québec à la Nouvelle-Orléans, a été soumise hier, au sous-ministre de la voirie, M. J. L. Boulanger, par M. T. V. Orr, des Etats-Unis, vice-président de l'association qui a lancé ce projet destiné à relier les deux grandes villes françaises Québec et la Nouvelle-Orléans, par un route qui s'étendrait depuis le Saint-Laurent jusqu'à l'océan.

Ils doivent aider à la police à rechercher les voitures volées, en visitant les garages où peuvent être retrouvés les autos volés. — La police à l'oeuvre.

LA CAMPAGNE DE LA "PATRIE"

QUEBEC, 14. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Afin de faciliter la campagne commencée par la police provinciale pour enrayer l'épidémie de vols d'automobiles, campagne que la "Patrie" a déclenchée, monsieur Hudon, assistant procureur-général intérimaire, demande la coopération des propriétaires d'automobiles qui peuvent être les victimes des voleurs. "Le moins que nous pouvons demander à ceux qui se sont fait voler leurs automobiles, dit M. J. Hudon, est de nous aider à les retracer. Non seulement un propriétaire d'automobile volé devrait s'empresser de rapporter le vol le plus tôt possible, mais encore il devrait visiter autant que cela lui est possible les garages afin de s'assurer s'il n'y trouvera pas son char. A Montréal surtout, où il existe un grand nombre de garages, les victimes des voleurs d'automobiles devraient visiter ce garage afin de s'assurer si leur voiture n'a pas été trouvée sur la route et conduite à cet endroit en attendant de retracer le propriétaire.

On dirait que certains automobilistes, une fois la disparition de leur char constatée, n'ont d'autre souci que celui de percevoir leur assurance. Ce n'est pas là de la coopération quand nous nous efforçons de mettre fin à ce trafic criminel."

Monsieur Hudon a confirmé ce que la "Patrie" annonçait mardi, que tous les détectives municipaux sont activement employés à mettre fin aux vols d'automobiles. On s'attend à ce que plusieurs actions soient intentées prochainement, comme conséquence des recherches faites depuis quelques semaines, contre des personnes qui se sont rendues coupables d'offenses criminelles sous ce rapport. On croit arriver à mettre la main sur les chefs de l'organisation de vol dont l'existence est manifeste dans la province.

Le nombre des chars volés est toujours considérable. Il est assez difficile d'établir d'une façon précise, car la police n'est pas toujours avisée, mais on assure que depuis deux mois, quelques centaines ont été enlevés.

IL N'Y AURAIT PAS DE DISSOLUTION DU PARLEMENT AVANT DEUX SEMAINES

Mais, une preuve que le gouvernement fera des élections, c'est qu'il a commencé à nommer les officiers-rapporteurs.

ACTIVITES DANS LA CAPITALE

OTTAWA, 18. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le cabinet fédéral a siégé jusqu'à sept heures, hier soir, pour reprendre le travail. On a commencé par la lecture de la décision définitive d'Ottawa sur les trois événements anticipés depuis quelques semaines.

Quelques-uns des ministres étaient présents à cette réunion du conseil et ont commencé à discuter le travail de quatre heures sans résultat pour le public anxieux de connaître la décision définitive d'Ottawa sur les trois événements anticipés depuis quelques semaines.

Après avoir reçu le rapport de l'hon. P. C. Larkin, Haut Commissaire du Canada en Angleterre sur les activités de notre pays en Angleterre, surtout en ce qui concerne le "Canada House", nouvel édifice général de notre pays à Londres. Le premier ministre a ajouté en souriant que le gouvernement n'a fait aucune des nombreuses nominations qu'il doit démissionner et qu'il n'avait pas été question d'élections générales.

Préque tous les ministres étaient présents à cette réunion du conseil et ont commencé à discuter le travail de quatre heures sans résultat pour le public anxieux de connaître la décision définitive d'Ottawa sur les trois événements anticipés depuis quelques semaines.

LES OFFICIERS RAPPORTEURS Une preuve indouitable que le gouvernement se prépare pour des élections générales c'est qu'il a commencé à nommer les officiers-rapporteurs. Ceux de la province de Québec qui ont été choisis jusqu'à présent sont les suivants:

Montréal: Eugène Beaulac, pour la division Laurier-Outremont; J. E. Lacombe, dans Maisonneuve; A. Tessier, dans Cartier; Omar Lévesque, dans Hochelaga; J. E. Gagnon, avocat de Lachine, dans Jacques-Cartier; J. E. Gellery, dans Ste-Anne; J. H. Lauer, dans Ste-Anne; Clavis Laporte, dans Ste-Justine; Georges Richer, dans St-Jacques; C. O. Gervais, avocat, dans Ste-Marie; F. X. Borduas, dans Ste-Henri.

Québec: A. C. Simard, notaire, dans la division Québec-Est; Maxime Morin, avocat, dans Québec-Sud; J. P. Cantin, notaire, dans Québec-Ouest.

Trois-Rivières: F. Fournier, registraire de Trois-Rivières. Lévis: J. A. Carrier, registraire de Lévis. Sherbrooke: J. A. Lazure, député sénior de Sherbrooke. St-Hyacinthe: Rouville: J. L. Cormier, sénior de St-Hyacinthe. Hull: L. De G. Raby, registraire de Hull. Québec-Montmorency: Dr J. F. Belleau, de l'ancienne Lorette. Argenteuil: Gaetan Valois, notaire de Lachute. Bécancour: Ed. Prevost, entrepreneur d'Actonville. Beauport: F. G. Fortier, notaire, de Beauveville. Beauharnois: S. A. Brodeur, protonotaire de Valleyfield. Beloeil: P. J. Ruel, notaire, de St-Charles. Maskinongé: J. A. Perron, notaire de Louiseville. Bonaventure: E. J. Verge, registraire de Carleton Place. Bromont: M. J. G. Gagnon, registraire de Carleton Place. Champlain: Arthur Lafontaine, avocat, de Grand Marais. Charlevoix: Saguenay: Emile

RAREMENT ON EST MALADE AU SPITZBERG

On n'y voit pas de vieillards et le climat est sain. ON Y MANGE!

VILLE DE LONGUE VIE, Spitzberg, 25 (Presse associée). — Il y a très peu de vieillards à Spitzberg. La plupart des habitants de cette contrée sont de grands et gros chars venus du nord de la Norvège. Très peu d'entre eux ont plus de 40 ans. Ce sont des Suédois, des Finlandais, des Écosais, des Russes ou des Allemands. Ils se tiennent bien solides sur leurs jambes et ont des poignets comme des jambons.

Cher eux il n'y a pratiquement pas de mortalité; de moins pas de malades et le médecin du petit hôpital très bien monté de la ville le disait avec orgueil, l'autre jour, au correspondant de la Presse Associée. En effet, on peut voir une dizaine de lits blancs tout propres qui attendent les malades depuis des mois. On ne les défait pas, car il n'y en a jamais.

Le docteur montra au journaliste sa salle d'opération munie d'un appareil aux rayons X, de tous les instruments de chirurgie moderne et d'un dispensaire bien fourni.

Tandis que le docteur vantait au correspondant la salubrité du climat de Spitzberg, on vit entrer à l'hôpital six à huit gros gaillards, un après l'autre, qui virent et se mirent à dire un mot dans la salle d'attente.

—Mais vous nos clients, docteur! dit le journaliste.

—Oh! ce n'est rien, répondit-il. Je vais voir les ramener. Ils ont seulement trop mangé!

LA DANSE DES SERPENTS

Les Indiens Hopi auront demain leur danse annuelle dans l'Arizona. CONTRE-POISON

WINSLOW, Arizona, 18. (Presse associée). — On a eu récemment d'un chasse de trois jours, pria tous les serpents à sonnettes que l'on a pu trouver dans la réserve des Sauvages, qui doivent servir à la danse annuelle des serpents des Indiens Hopi qui aura lieu dans leur village à Walpi.

Les prêtres indiens ont fabriqué d'innombrables "batons de la prière" et ont préparé des peintures destinées à enduire le corps des serpents et à les charmer. Souvent il arrive que les Indiens Hopi sont mordus par les serpents à sonnettes, au cours de la cérémonie, puisqu'il prennent les serpents dans leurs mains sans aucune précaution, mais ils n'en meurent jamais. La préparation dont se servent les Hopis comme contre-poison n'a jamais été découverte par les blancs.

Avant la danse on lave les serpents et on les nourrit d'un mets sacré. On fait sur eux des prières et on les laisse libres ensuite pour qu'ils aillent porter les bénédictions des prêtres indiens à la "mère-serpent" et à "l'araignée du monde souterrain".

Les conservateurs à Joliette le 23

JOLIETTE, 18. (Du correspondant de la "Patrie"). — La cité de Joliette sera le théâtre d'une grande assemblée politique dimanche prochain à 10 heures de l'après-midi. Elle aura lieu dans la vaste cour de l'Académie St-Victor. Les orateurs seront l'hon. Rodolphe Monty, MM. L. J. Gauthier, J.-G. Coffin, Son Honneur le maire J. E. Ladouceur, Joseph Sylvestre, avocat, et autres.

—Le dimanche suivant, le 30 août 1925, à l'âge de 50 ans, 10 mois, est décédé Arthur L. Hotté, époux de Mlle Delorme.

—Le dimanche suivant, le 30 août 1925, à l'âge de 50 ans, 10 mois, est décédé Arthur L. Hotté, époux de Mlle Delorme.

LES COMMUNISTES ANGLAIS VEULENT CORROMPRE L'ARMEE

Le parti communiste écrit au parti ouvrier d'envoyer un manifeste aux soldats et aux marins anglais pour les inciter à résister aux capitalistes.

ON PRETEND QUE L'ON VEUT TIRER SUR LES OUVRIERS COMME SUR DES CHIENS

LONDRES, 18. (Presse associée). — Déclarant que "les forces réactionnaires sont désorientées à décrier les ouvriers sous le jour" et vont, pour cela, mettre sur pied l'armée et la flotte, le parti communiste anglais a envoyé des lettres au parti national ouvrier et au conseil général des trades unions pour leur demander de "laisser un empêchement à une telle catastrophe."

Les lettres disent qu'il y a "une tendance à faire naître un grand conflit entre les forces organisées du capitalisme et des ouvriers."

Faisant allusion à la récente victoire de MacDonald, le parti communiste a dit que le gouvernement Baldwin se préparait à résister aux ouvriers le jour mal proclamé, alors que prendra fin l'arrangement conclu avec les mineurs. Alors, dit-il, le parti se verra aux prises avec une armée de "bourgeois de la guerre civile. On préparera les troupes et tout dépendra de la façon dont ils se conduiront.

La suite d'une lettre de menace anonyme qu'il reçut A.-J. Cook secrétaire de la Fédération des mineurs, dans les lettres, seraient les auteurs, les mineurs d'Ammanford, dans les Galles, qui se sont révoltés dernièrement, ont résolu de former une armée défensive et ils demandent aux autres mineurs de se joindre à eux.

DECES ANTIIL. — A Montréal, le 12 courant, à l'âge de 77 ans, est décédé Alphonse Anetill, époux de Caroline Lacombe.

BOUCHARD. — A Montréal, le 17 courant, à l'âge de 3 ans, est décédé Gabriel Bouchard, enfant de M. Joseph Bouchard.

BRUNETTE. — A Montréal, le 17 août 1925, décédée à 75 ans, Rose-Blanche Brunette, veuve de Joseph Brunette.

BRUNELLE. — A Montréal, le 12 août 1925, à l'âge de 69 ans, 3 mois et 10 jours, est décédée Mme veuve Alfred Brunelle, en premières noces, Mme veuve Alfred Brunelle, née Desjardins.

BRUNETTE. — A Montréal, le 13 août 1925, à l'âge de 69 ans, 3 mois et 10 jours, est décédée Mme veuve Alfred Brunelle, en premières noces, Mme veuve Alfred Brunelle, née Desjardins.

BURGESS. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 52 ans est décédé A. E. Burgess.

BERGON. — A Montréal, le 12 courant, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme veuve Marie Bergon.

BRUNELLE. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme veuve Alfred Brunelle, en premières noces, Mme veuve Alfred Brunelle, née Desjardins.

BONENFANT. — A Charlevoix, le 11 août 1925, à l'âge de 45 ans, est décédé M. J. A. Bonenfant, ex-hôtelier.

COTE. — A Montréal, le 17 août 1925, à l'âge de 68 ans, 6 mois et 10 jours, est décédée Mme veuve Hermine Côté, épouse de M. J. A. Bonenfant, ex-hôtelier.

CHAPUT. — A Montréal, le 15 courant, à l'âge de 23 ans, est décédé M. Arthur Chaput, né Angéline Beaudoin.

CORBELL. — A Montréal, le 11 courant, à l'âge de 2 ans, est décédée Adrienne Corbell.

CHARBON. — A Montréal, le 14 courant, à l'âge de 18 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.

CHARRON. — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 17 ans, est décédée Mlle Ernest Charbon, née Adrienne Desjardins, née Desjardins.